



*Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je souhaite à tous les Hostasiennes et Hostasiens de passer d'agréables moments pour ces fêtes de fin d'année.*

*Que Noël soit synonyme de partage et que la nouvelle Année soit porteuse d'espoir et de projets pour chacun d'entre vous.*

*Retrouvons nous le Samedi 14 Janvier pour échanger sur ces deux années écoulées mais surtout pour nous tourner vers l'avenir.*

*Avec mes meilleurs vœux.*

*Le Maire,  
Karine PONTARLIER*

*"La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent" Albert CAMUS.*

A l'occasion de la nouvelle année,  
Le **Conseil Municipal de Houtaud** vous invite  
à participer à la **cérémonie des vœux**  
suivie d'un vin d'honneur le  
**Samedi 14 Janvier 2023 à 18 heures**  
à la salle des fêtes de Houtaud

# FLASH HOUTAUD



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2022



En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

### ONF Assiette dévolution et destination des coupes de l'année 2023

Le Conseil délibère sur la présentation d'assiette des coupes 2023, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles H, L et M et des chablis.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette 2023 de vente simple de bois de gré à gré.

### Commerces de détails et grandes surfaces ouvertures dominicales 2023

Pour 2023, après concertation avec les Communes de Doubs, Houtaud et La Cluse-Et-Mijoux, les associations de commerçants/artisans du territoire intercommunal, les commerces à dominante alimentaire de plus de 400m<sup>2</sup> ainsi que les concessions automobiles, la proposition suivante est formulée :

Pour les commerces de détail et les commerces de détails à dominante alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, sont accordées 6 dérogations au repos dominical : 15 janvier - 02 juillet - 10, 17,24 et 31 décembre 2023.

Le nombre de dimanches autorisés excédant 5, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier émettra un avis lors de sa prochaine séance.



Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dérogations au repos dominical pour l'année 2023.

#### **Pont des Artilleurs - maîtrise d'œuvre**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation du Pont des artilleurs, il est proposé de se prononcer sur la réalisation de la rénovation et sur un marché de maîtrise d'œuvre avec APOGEE STRUCTURES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la restauration de la pile centrale et réhabilitation-sécurisation d'une passerelle métallique sur le Drugeon dite Pont des Artilleurs, pour un coût prévisionnel de TRAVAUX de 133 043,73 € TTC
- valide la passation d'un marché selon la procédure adaptée avec APOGEE STRUCTURES pour un montant de 12 672 € TTC.

#### **Pont des Artilleurs - demande de DETR**

Ce projet peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR - programme suivant : constructions et aménagements publics.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de réaliser le projet de rénovation du Pont des artilleurs pour un montant de 121 429,78 HT.
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR selon les modalités suivantes : le taux de subvention est de 30%. DETR attendue 121 429,78 HT x 30 % soit 36 428,93 €

#### **Pont des Artilleurs - demande d'aide à l'Agence de l'Eau**

Le Conseil Municipal vient d'approuver le projet de réhabilitation d'une passerelle métallique sur le Drugeon dite Pont des Artilleurs.

Le Maire propose qu'outre cette subvention, une aide financière soit sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau (Département).

#### **Travaux de sécurisation aux abords de l'école - nouveau projet**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 31/10/2022, le Conseil a décidé de la réalisation de travaux de sécurisation aux abords de l'école, pour un coût estimé à 23 525,73 € HT.

Il s'est avéré indispensable de modifier le projet initial car la distance de points éloignés d'alimentation électrique, via l'éclairage public, peut

nécessiter un approvisionnement d'énergie autonome.

Il est alors proposé à l'assemblée de rapporter la délibération du 31 octobre 2022 et de se prononcer en faveur du nouveau projet d'aménagement de sécurisation aux abords de l'école pour un coût estimatif de 28 427,81 € HT (signalisation 24 320,63 € HT + luminaire renforcé sur 3 mâts 4 107,18 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le nouveau projet et décide de la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école.

#### **Travaux de sécurisation aux abords de l'école - demande de DETR**

Du fait de ce nouveau projet, le Conseil, à l'unanimité, actualise la demande de subvention initialement envisagée.

Ce projet est éligible à une aide de l'état, au titre de la DETR - Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux-voirie communale et aménagements du village-taux d'intervention 25 % soit une aide attendue 7 106,95 €

#### **Travaux de sécurisation aux abords de l'école - demande d'aide de l'état au titre des amendes de police**

De la même façon, il y a lieu d'actualiser la demande d'aide avec le nouveau projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école, pour un coût estimé à 28 427,81€ HT.
- sollicite l'aide de l'État au titre des amendes de police selon les modalités suivantes : 28 427,81€ HT X 30% soit une aide attendue 8 528,34 €.

#### **Parking accès petite salle des fêtes - demande de DETR**

Le Maire présente le projet de rénovation du parking permettant l'accès à la petite salle de la salle des fêtes, estimé à 31 125,00€ HT.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR - programme suivant : voirie communale et aménagements de village.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet de rénovation du parking permettant l'accès à la petite salle de la salle des fêtes pour un montant de 31 125,00€ HT.



- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR selon les modalités suivantes : le taux de subvention est de 25 %

↳ DETR attendue 31 125,00 € x 25% soit 7 781,25€

### Pôle Enfance Jeunesse - Plan de financement

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention EFFILOGIS, la Région a appelé l'attention de la commune sur la nécessité de modifier le plan de financement :

En effet, la demande de subvention au titre du dispositif ENVI doit être dissociée car elle concerne les aménagements extérieurs.

La demande de subvention EFFILOGIS doit exclure certains lots des dépenses éligibles : ont dû être retirées les dépenses relatives aux lots VRD, photovoltaïque et équipement de la cuisine.

L'aide de la Région pour EFFILOGIS ne peut excéder 15 % avec un plafond d'aide à 150 000 €.

Il en découle donc un nouveau plan de financement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement modifié dans le cadre de la demande de subvention Effilogis à la Région.

### Transfert des résultats du budget Eau à la CCGP

S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), il apparaît cohérent que les résultats budgétaires de l'exercice précédent, excédents ou déficits, qui sont la résultante de l'activité exercée, soient transférés à la CCGP afin d'assurer une gestion dans la continuité et d'assurer le règlement de factures ou le versement de recettes en cours au 31/12/2021.

Ainsi, après reprise au budget principal du résultat de la section de fonctionnement et du solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe clos, il est proposé d'opérer un transfert du résultat de clôture à la CCGP.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le transfert des résultats de clôture du budget eau à la CCGP à hauteur de 101 395,00€ (correspondant à 51 782€ achat d'eau 2021 + 19 269€ redevance pollution + 79 000 € prêt court terme - 48 656€ subvention de travaux rue du Général de Gaulle reçue par la CCGP).

### Location salle des fêtes - tarifs 2023

Vu la prochaine mise en place de la TEOMI et compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie

(électricité et gaz), le Conseil valide à l'unanimité la révision des tarifs. Il est acté :

- de modifier les tarifs à partir du 01/01/2023 pour les habitants et associations du village,

- de modifier les tarifs à partir du 01/01/2023 pour les personnes extérieures à Houtaud.

### Mission Eco- interprète CPIE - avancement –

Trois groupes de stagiaires sont en formation au CPIE du Haut-Doubs entre le 21/11 et le 16/12.

Sur la commune de Houtaud, cinq stagiaires réalisent une étude de cas avec différents objectifs :

- Amener (en sécurité) les locaux à découvrir la forêt  
- Identifier une boucle de découverte d'1h à 2h (sentiers existants, voire à créer)

- Sensibiliser la population et les visiteurs extérieurs à l'impact environnemental, au changement climatique (reboisement...) qui nous concerne tous

- Contribuer à rendre attractif le site à l'année

- Valoriser les différentes activités présentes qui cohabitent sur le site (sylviculture...) et le patrimoine (Chapelle de la Côte)

- Proposer un schéma d'interprétation et des outils de médiation/ interprétation ludiques, qui répondent aux différents profils du public : parents, enfants, adolescents, jeunes actifs, clientèle urbaine, sportifs locaux...

Une réunion de travail en Mairie et une visite en forêt se sont tenues le 22/11 en présence de Pierre GIRARD (ONF) et du correspondant de la presse locale.

Les stagiaires solliciteront également M. MARESCHAL Président de l'association communale de Chasse.

La restitution ouverte aux membres du Conseil Municipal et de la commission "environnement" se tiendra le 15 Décembre au CPIE à la Rivière Drugeon, à 11 heures.

Une réunion à mi-parcours est prévue.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

#### Commission Ordures ménagères du 3 novembre 2022

Concernant la TEOMI, la commission a beaucoup de difficulté à obtenir des éléments chiffrés.

Aucune réunion publique n'est encore actée.

Il est fort regrettable que la CCGP ne communique aucun chiffre, aucune date et conditions en ce qui concerne la prochaine mise en place (*janvier 2023*) de



cette taxe enlèvement des ordures ménagères incitatives.

Les données des puces pour 2022 n'ont pas encore été restituées.

Valorisation des matières PREVAL : filière REP (responsabilité élargie producteurs)

La déchetterie : horaire d'ouverture plus adaptée serait nécessaire.

Remarques partagées en commission sur les interprétations ou adaptations non conformes au règlement intérieur constatées sur site de la déchèterie.

Commission solidarité communautaire

Les gens du voyage :

✓ Aire de grand passage (face à Préal) Les groupes doivent s'annoncer et s'inscrire sur un planning d'occupation. 1 464 personnes sur 3 séjours.

Cette année, il est à signaler qu'il n'y a pas eu de problème particulier sauf l'eau qui est consommée à outrance.

✓ Aire Permanente : 3 plateformes dont deux ouvertes  
⇒ 20 emplacements, 40 caravanes, 34 familles différentes. 1 408 journées

✓ Aire familiale : 6 emplacements

↳ Bilan financier : Aire permanente et familiale :  
dépenses 163 790 € - recettes 51 796 €

Aire de grands passages :  
dépenses 24 893€ - recettes 2 600 €

Les membres du Conseil sont stupéfaits de ces écarts et déficits financiers.

Fourrière animale : Deux personnels d'astreinte 24h/24h. Un gardien peut capturer les animaux sur la CCGP

Un second est actuellement en formation.

85 animaux accueillis : 33 restitués, 40 en SPA, 40 décès.

Dépenses 28 702,52

Recette 841,47 (participation des 33 propriétaires)

Augmentation de 15% des tarifs en 2023.

Réunion publique et réunion de COPIL sur la sectorisation des collèges : Aucune commune de la CCGP ne sera dirigée sur le collège de Frasne.

Le Département engagerait 40 millions sur les trois collèges du secteur pontissalien dans une perspective à 10 ans.

Les capacités d'accueil actuelles :

- collège Philippe Grenier 594 élèves,
- collège André Malraux 405 élèves,
- collège Lucie Aubrac 596 élèves.

Le Conseil National de la Refondation (CNR) a été installé le 8 septembre 2022. Il vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, notamment dans le domaine de la santé avec trois réunions sur le département du Doubs.

Le 18 Novembre 2022 s'est tenue à Pontarlier une rencontre sur la santé avec 4 ateliers.

Mme le Maire a participé à l'atelier : donner accès à un médecin traitant ou à une équipe traitante à tous.

Christelle GIRARDOT Adjointe a participé à l'atelier : avoir une réponse d'urgence partout accessible, et de qualité. Pour ce faire, garantir la permanence des soins et la réponse aux besoins de soins non programmés.

Enfouissement rue du Général de Gaulle : Il faut que la Sté Orange vienne retirer le dernier câble pour que la dépose des derniers poteaux puisse être réalisée par l'entreprise SOBECA mandatée par le SYDED.

Rencontre avec la Sté De GIORGI : la Commune est dans l'attente d'une proposition sur plan d'un aménagement pour la sortie envisagée à hauteur du 26 Grande Rue sur la RD 72.

Vivre ensemble : La commission a positionné les dates du :

- 27 Janvier 2023 pour la remise de deux médailles
- 08 Mars 2023 pour le repas des aînés

Site internet CCGP et 3 communes : Les contenus de Houtaud ont été transmis à Com6 en charge de la mise en ligne du site. En bonne voie pour être opérationnel début février 2023.

Economie : 15 novembre 22

- Les travaux pour la tranche 3 des Gravilliers avancent et validation du cahier des charges.

- Nouvelle opération pour soutenir le commerce local et pouvoir d'achat : 20 000 € subventions versées permettant une opération chèque cadeau jusqu'à 100€ d'achat - 20€ seront offerts (sur chaque adresse mail)

- Réunion pour la réhabilitation énergétique de la belle vie.





## Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n°160 sise « 11 rue des Courlis » d'une contenance de 628 m<sup>2</sup>.

- Propriété cadastrée AD n° 145 sise « 13 Grande Rue » et AD n°146 sise « Champ du tilleul ».

✓ Dans le cadre de la reconnaissance, recherches de bornes et levé topographique des rues du Général de Gaulle, de l'Aérodrome et des Champs Jolis, il y a lieu de passer un marché avec la société EURL Alain PREVALET pour un montant de 5 000.00 € TTC

### Questions diverses

✓ Il est signalé le prochain anniversaire de M. Jean VILLAIN notre doyen pour lequel nous avons une chaleureuse pensée.

✓ 09/12/2022 à 18h30 Remise des coussins cœur et sacs confectionnés par le CCAS et les couturières à OncoDoubs M. VUILLEMIN François et la ligue contre le Cancer Mme BOBILLIER.

✓ L'Hostasien : il n'y aura pas de diffusion en 2022 sur la rétrospective 2021.

L'Hostasien devrait être externalisé pour la mise en page de l'édition 2023.

La communication de la Commune s'appuie également sur d'autres supports : le Flash-Houtaud (*feuille jaune mensuelle*), Panneau Pocket (*application téléphone, tablette et ordinateur*) et l'actuel site internet qui est en cours de refonte et changement d'hébergeur.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022



Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

### Décision modificative budgétaire

Suite à une demande de la trésorerie, le mandatement des factures relatives au frais de secrétariat intercommunal ainsi que des frais CTI-DMO doit être réalisé au compte 62876/011, alors que les crédits avaient été prévus compte 65568/65 lors de l'élaboration du budget supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

### Budget primitif 2023

Avec l'appui de Cathy JENOUDET, la commission Finances s'est réunie le 05 décembre pour préparer le budget primitif.

Le budget de fonctionnement 2023 sera impacté par les coûts liés à l'énergie (électricité, gaz) qui vont augmenter de façon conséquente l'an prochain.

Le reste des charges de fonctionnement sera maîtrisé.

Concernant les investissements :

- le premier coup de pelle du futur Pôle Enfance Jeunesse (Périscolaire et Micro Crèche) devrait intervenir au 2<sup>nd</sup> semestre 2023

- les aménagements de voirie sécurité dans les Rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome devraient se concrétiser également en 2023.

- Les abords de l'école seront identifiés par des panneaux et une signalisation clignotante, tandis que le Pont des artilleurs se verra consolidé et sécurisé pour le déplacement en mode doux.

Ce budget primitif 2023, présenté aux membres du conseil, est adopté à l'unanimité.

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	849 757.00€	849 757.00€
Investissement	3 796 465.60 €	3 796 465.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 646 222.60 €</b>	<b>4 646 222.60 €</b>

### COPIL Natura 2000 – désignations -

Le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 "vallée du Drugeon et du Haut Doubs", chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) de ce site.

La commune sera représentée par un représentant ou son suppléant.

Le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Karine PONTARLIER titulaire
- Damien GUYOT suppléant



### Aménagement des rues du Général de Gaulle Champs Jolis et Aéroport – demande de DETR -

Le Maire rappelle que lors de la séance du 26/09/2022, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et Aéroport sur la base d'un coût estimatif de 319 500 € HT.

Ce projet est éligible à une aide de l'état, au titre de la DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – voirie communale et aménagements du village – taux d'intervention 25 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de la réalisation des travaux d'aménagement des rues du Général De Gaulle, Champs Jolis et Aéroport pour un coût estimatif de :

- Maîtrise d'œuvre : 19 500€ HT
- Coût estimatif des travaux : 300 000€ HT
- Total de l'opération : 319 500€ HT

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR selon les modalités suivantes : 319 500 € HT \*25% soit une aide attendue 79 875€

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

#### Commission solidarité communautaire

CEL (contrat éducatif local) mis en place par la CCGP pendant les vacances scolaires

• Bilan 2022 : 128 stages proposés / 588 enfants de 4 à 14 ans ont été accueillis.

Taux de participation des enfants sur le territoire de la CCGP 83% - 3 enfants de Houtaud ont participé à 12 stages.

• Programmation 2023 : 9 nouveaux prestataires interviendront.

• Tarifs 2023 : augmentation de la participation famille 6€ contre 5.5€ pour les habitants de la CCGP et 12€ (11€ précédemment) pour les personnes extérieures à la CCGP (*pas d'augmentation depuis 2019*)

• Réduc Ciné proposée jusqu'à 25 ans à raison d'une contremarque par enfant et par semaine qui permet de bénéficier d'une place de cinéma à 3€.

1 111 réduc ciné distribuées en 2022 représentant 1500 € de budget.

• Convention Sport / Education / Jeunesse

Point info jeunesse, Ponta Beach, Festival Petit Pont...

Convention mise en place pour percevoir une subvention du département de 23 000 €

• Plan de lutte contre les violences faites aux femmes - Signature de la validation du plan qui comprend notamment logement d'urgence mis à disposition et standard téléphonique.

#### Commission Urbanisme

• OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat sur une durée de 5 ans en orientant des aides financières et dispositifs pour lutter contre :

- la précarité énergétique,
- les habitats indignes ou très dégradés,
- la vacance

• PLUIH : La commission a émis un avis sur la validation du document d'urbanisme pour que le Conseil Communautaire puisse valider l'arrêt du nouveau PLUIH

COPIL "Belle Vie" : Restitution de l'étude concernant la réhabilitation du bâtiment de la "Belle vie" : mardi 13/12 en Commission Economie élargie aux membres du Bureau du Conseil communautaire.

### Questions Diverses

✓ Agenda :

RLPI : Règlement Local de la Publicité Intercommunale Réunion publique mardi 13.12 à la Salle MORAND 18h

Restitution Formation Eco Interprète 15.12.2022 à 11h dans les locaux du CPIE.

TEOMI : point presse mardi 13.12 à 11h dans les locaux de la CCGP.

✓ Le relamping (remplacement des néons par les leds) devrait démarrer à l'école pendant les vacances de Noël



## INFO COMMUNALE

### Fermetures exceptionnelles

En raison des fêtes de fin d'année, la permanence du Maire et/ou d'un(e) Adjoint(e) ne sera pas assurée les Samedis 24 et 31 Décembre 2022.

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé le Lundi 02 Janvier 2023.

- Merci de votre compréhension -





<https://www.monecowatt.fr/>

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français.

Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) pour tout comprendre du dispositif.

Un post est également dédié sur PanneauPocket.

### Recensement de la population

Il aurait dû être réalisé en 2022, repoussé du fait de la pandémie de COVID 19, le recensement aura lieu du

**19 janvier au 18 février 2023**

Merci de réserver un bon accueil aux deux agents titulaires d'une carte d'habilitation (avec photo) délivrée par la Commune.

### Réduc'Ciné – Contremarques

A raison d'une contremarque par semaine et par personne, les jeunes de moins de 25 ans (résidant dans les communes de la CCGP) bénéficient d'une **place cinéma à 3€** sur présentation de ladite contremarque au Cinéma Olympia de Pontarlier.

Du 19 au 30 décembre, les contremarques sont disponibles au secrétariat de Mairie et au service politique de la ville de Pontarlier.

Présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité pour retirer la contremarque.

### BIBLIOTHEQUE

Dès le 07 janvier vous retrouverez l'accès à la bibliothèque municipale.

Permanence tout public le :

**Samedi de 13h30 à 14h30**

Permanence scolaire le :

**Lundi de 16h10 à 17h00**



### Centre Communal d'Action Sociale

A l'initiative du CCAS et du groupe Tricot du CFAH, un atelier couture s'est tenu sur les mardis soir du mois d'octobre pour l'opération Octobre Rose.

Les confections réalisées (coussins et Lovelybag), une remise officielle s'est tenue en Mairie le 09 décembre en présence des précieuses petites mains, Oncodoubs et la ligue contre le Cancer.

Merci à la quinzaine de volontaires, jeunes et moins jeunes, d'avoir donné du temps et du savoir-faire pour cette noble cause.

Rendez-vous est pris pour renouveler l'opération l'an prochain.

### Le recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire

Après avoir fait votre recensement citoyen auprès du secrétariat de Mairie :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.

Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire.

- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et pourrez alors voter.



### INFO INTERCOMMUNALE

#### Collecte des sapins de Noël

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier vous informe qu'une collecte des sapins de Noël sera organisée **le Mercredi 11 Janvier 2023** dès 7h30.



Chaque habitant et commerçant pourra présenter son sapin **sans sac, ni décoration, en bordure de voie publique.**

#### Déploiement de la TEOMi

Les grands principes de la redevance incitative ont été présentés lors d'une conférence de presse le 13 décembre dernier.

Extraits :

" Pourquoi la mise en œuvre d'une tarification incitative : TEOMI ?



03.81.46.48.54



[www.houtaud.fr](http://www.houtaud.fr)



[mairie.houtaud@wanadoo.fr](mailto:mairie.houtaud@wanadoo.fr)

1/ pour permettre à chacun de maîtriser sa « facture déchet ». Cela permet de responsabiliser chacun d'entre nous, en incitant à réduire les déchets et à mieux les trier. En même temps, les nuisances liées à la collecte vont s'atténuer dans le temps : moins de camions, moins de déchets à traiter, plus de déchets recyclés...

2 / pour maîtriser l'inévitable augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets en cours et à venir.

Dès 2023, le coût de traitement des déchets coûtera à la CCGP 10% de plus en moyenne...

Qu'est ce qui change ? Avec la TEOMi, le principal changement pour l'utilisateur réside dans le fait que son utilisation du service est mesurée et prise en compte dans la tarification du service de collecte.

Aujourd'hui : la TEOM, intégrée à la taxe foncière, ne prend pas en compte l'utilisation du service, mais est liée : à l'adresse de votre domicile (commune), au type de domicile (maison, garage...), à la surface de votre domicile.

2023 : la TEOMi, restera intégrée à la taxe foncière, mais comprendra une part réduite de TEOM (toujours liée à l'adresse, domicile, surface) fixe, à laquelle s'ajoutera une part variable, proportionnelle à la production de déchets, sur laquelle l'utilisateur aura la main, en réduisant et en triant mieux ses déchets.

Comment est calculée la TEOMi ?

Le calcul de la taxe incitative est basé sur deux éléments :

- la **valeur locative** du logement ; c'est la part **FIXE**.
- le **nombre de fois** où le foyer a utilisé le service de collecte des ordures ménagères (et uniquement celui-ci) ; c'est la part dite **VARIABLE** ou « incitative ».

Elle dépend du nombre de levées du bac gris et de son volume ou du nombre d'ouvertures de la borne par badge. Elle sera multipliée par le coût unitaire (en cours de définition) d'une levée ou d'un dépôt en borne.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la TEOMi entrera en vigueur (comptage du nombre de levée qui déterminera la part variable).**

Son montant sera calculé au terme de l'année civile et figurera dans les impôts fonciers reçu au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année suivante, c'est-à-dire en 2024.

En résumé :

- La taxe payée à l'automne 2022 sera la TEOM calculée sur l'année 2021,
- La taxe payée à l'automne 2023 sera la TEOM calculée sur l'année 2022,
- La taxe payée à l'automne 2024 sera la **TEOMi** calculée sur l'année 2023.

Le rythme de collecte en porte à porte va-t-il être modifié ?

Aujourd'hui, la fréquence hebdomadaire de collecte des ordures ménagères, à ce stade, est maintenue, à savoir :

- une collecte par semaine pour les communes,
- deux collectes par semaine à Pontarlier.

**Courant 2023, ce rythme va évoluer et fera l'objet d'une communication particulière** auprès des habitants de la CCGP :

- Fréquence 2 collecte/semaine Pontarlier Hyper centre, Tour Berlioz, Pareuses, gros bailleurs sociaux de Pontarlier
- Fréquence 1 collecte/semaine Ville de Pontarlier
- Fréquence 1 collecte/quinzaine pour toutes les autres communes."

Construit sous forme de questions / réponses, vous retrouverez l'intégralité du contenu sur Panneau Pocket.

La Direction de la gestion des déchets reste à votre disposition :

- par mail à l'adresse suivante : [teom-teomi@grandpontarlier.fr](mailto:teom-teomi@grandpontarlier.fr)
- par téléphone au 03 81 38 84 78 ou 03 81 38 81 74

A l'occasion de la nouvelle année,  
Le **Conseil Municipal de Houtaud** vous invite  
à participer à la **cérémonie des vœux**  
suivie d'un vin d'honneur le

**Samedi 14 Janvier 2023 à 18 heures**  
à la salle des fêtes de Houtaud

